

**CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT****DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU mardi 27 JANVIER 2026**

Le mardi 27 janvier 2026, à 19h, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 20 janvier 2026, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MAMAN, Mme MOMMESSIN, M. PECHENARD, Mme ROUAH, Mme SERFATI, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

Mme TOURY à 19h30  
Mme PEREZ à 19h36  
M PERIFAN à 19h37

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BOHBOT donne pouvoir à Mme LUBIN-NOËL  
Mme DUMAS donne pouvoir à M BOULARD  
Mme TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY  
M. TERRIOUX donne pouvoir à Mme BOUGERET

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

Ordre du jour:

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172026001)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172026002)
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2025 (172026003)
- IV. Examen des projets, communications et vœux suivants

**2026 DDCT 26** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Bourse de Commerce – Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

**2026 DEVE 11** Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs

**2026 DFPE 112** Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy, 75017 Paris

**2026 DDCT 3** Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (1 200 965 euros)

**2026 DDCT 11** Subventions (43 500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17ème)

**2026 DDCT 15** Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 €) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires

**2026 DDCT 16** Subventions (196 503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.

**2026 DDCT 19** Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25 500 euros à 5 associations)

**2026 DJS 17** Subventions (18 000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17ème)

**2026 DLH 9** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP

**V17202601** Vœu relatif à la demande de mixité sociale dans le projet du 29 rue Nollet

**2026 DSOL 12** 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.

**2026 DAC 286** Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles, dans le 17ème

**2026 DSIN 1** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature

CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

**2026 DSOL 7** Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

**2026 DAE 7** Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros.

**2026 DASCO 2** Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux (363 323 euros).

**V17202602** Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) sur l'Hôtel particulier, siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA), au 39 boulevard Berthier dans le 17e arrondissement

**V17202603** Vœu relatif à un usage raisonné de la préemption en faveur de la création de surfaces d'habitation

**V17202604** Vœu relatif à une charte parisienne de bonnes pratiques des plateformes de livraison à domicile (type Uber Eats, Deliveroo, etc.)



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
  
**Chloé CABARET**

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

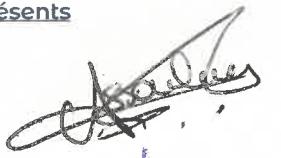
CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

**Liste des membres présents**

ASSOULINE Aurélie



BERTHAULT Jean-Didier



BESSIS Aline



BOHBOT Jack-Yves



BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy



CHARPENTIER Hugues



CONTENT Marie



DASSIE Fabrice



DE LA MORANDIÈRE Athénais



DE LIVONNIÈRE Scévole



DUMAS Catherine



DUMESNIL Jean-Luc



FERNANDES Lourdes



GUERRE Philippe



HATTE Paul



HAZARABEDIAN Sonia Lolita



JACQUEMONT Hélène



KOBON-MONNET Georgina



KUSTER Brigitte



LAVAUD Bertrand



LEDRAN Christophe



LOGEREAU Pierre



LUBIN-NOËL Carline -François



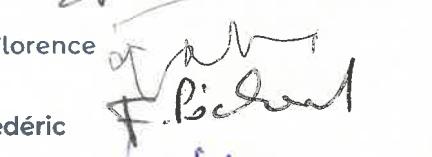
MALLO Benjamin



MAMAN Mariam



MOMMESSIN Florence



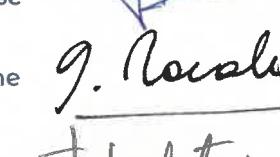
PECHENARD Frédéric



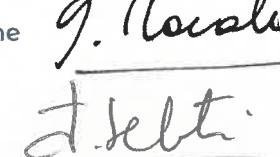
PÉREZ Karina



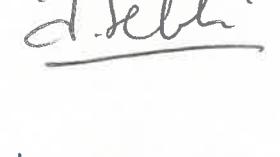
PERIFAN Atanase



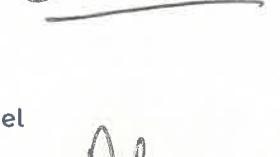
ROUAH Géraldine



SERFATI Jamila



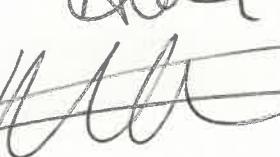
TAÏEB Karen



TERRIOUX Michel



TOURY Agnès



ZIADY Karim





CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

  
Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
**Chloé CABARET**

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

2 6

0 0 4

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

**DELIBERATION N° 17-26-001**

**OBJET : 172026001 Adoption de la procédure d'urgence**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;*

*Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;*

*Vu la convocation du 20 janvier 2026 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 27 janvier 2026 ;*

*Vu l'ordre du jour initial publié le 21 janvier 2026 et l'ordre du jour complémentaire publié le 23 janvier 2026.*

*Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 22 janvier 2026 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

**ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.**

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

**DELIBERATION N° 17-26-002**

**OBJET : 172026002 Désignation du secrétaire de séance**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;  
Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 20 janvier 2026 ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** : M. Paul HATTE, Conseiller de Paris, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026



## DELIBERATION N° 17-26-003

**OBJET : 172026003 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2025**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;  
Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 20 janvier 2026*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

## DÉLIBÈRE

*ARTICLE UNIQUE: Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-004

#### OBJET : 2026 DDCT 26 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Bourse de Commerce – Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,*

*Vu le contrat de Ville (2024 – 2030), voté le 10 juillet 2024*

*Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,*

*Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030,*

*Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024- 2030 à la demande de Madame la Maire de Paris,*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

#### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 26.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Millésime N° de page

2 6

0 0 6

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-005

**OBJET : 2026 DEVE 11 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L3411-1 et suivants ;*

*Vu la délibération 2025 DEVE 88 du 13 octobre 2025 autorisant la Maire de Paris à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Espaces, Études et Chantiers, Interface, Halage et Chantiers Ecole ;*

*Vu le projet de délibération du Conseil de Paris par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions à 4 associations menant des actions d'insertion professionnelle au travers de l'entretien d'espaces de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire (12 e, 13 e, 14 e, 15 e, 16 e, 17 e, 18 e, 19 e et 20 e) ainsi que d'équipements sportifs dans le 13 ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

#### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DEVE 11.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-006

##### OBJET : 2026 DFPE 112 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy, 75017 Paris

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ainsi que son article D2512-3 ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L. 214-1, L.214- 1-2, L. 214- 1-3, L 214- 2, L.214- 5 et L.214- 7 ;  
Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L. 2324- 1, L. 2324- 1-1, R. 2324- 17. et suivants ;  
Vu le décret n°2021- 1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;  
Vu le décret n°2025- 304 du 1er avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches ;  
Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 relatif aux dossiers et formulaires de demande d'autorisation de création, d'extension, de transformation, de modification des établissements ou services d'accueil du jeune enfant, de renouvellement et de modification du titulaire de l'autorisation ;  
Vu la Convention territoriale globale signée par Madame la Maire de Paris suite à la délibération de la séance du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 ;  
Vu la couverture moyenne du besoin d'accueil du jeune enfant sur le territoire parisien, dont le taux était de 72% en 2021 et a depuis lors progressé pour s'établir à ce jour à près de 80% du besoin d'accueil ;  
Vu la demande d'avis préalable, relative à la création d'un établissement ou d'un service d'accueil du jeune enfant de type micro-crèche par la SARL Happyou, représenté par Madame Maud NOËL, reçue par l'autorité organisatrice en date du 1er décembre 2025.  
Vu la demande reçue complète en date du 1er décembre 2025 ;  
Vu les échanges entre ladite société et la Ville de Paris ;  
Vu le taux moyen de couverture du besoin sur le territoire de la Collectivité parisienne et la cartographie afférente y compris son détail à l'échelle des quartiers administratifs ;  
Considérant que le projet de création prévoit de déployer son activité au 188 bis avenue de Clichy, 75017 Paris, situé dans le quartier administratif Epinettes, et projette d'accueillir 12 jeunes enfants ; âgés de 3 mois à 3 ans révolus ; en accueil régulier et occasionnel, du lundi au vendredi, de 8h à 19h30 ;  
Considérant que le projet de création prévoit une tarification sous le régime de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) par l'intermédiaire du Complément de libre choix du mode de garde (CMG) ;  
Considérant que le projet, qui prévoit de s'implanter dans un quartier administratif dont le taux de couverture projeté à horizon de 2026 est supérieur à la moyenne parisienne, ne répond pas à un besoin d'accueil identifié du jeune enfant au sein du quartier administratif d'implantation projeté, au regard des places d'accueil existantes et du nombre d'enfants de moins de trois ans y résidant ;



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Millésime N° de page

2 6

0 0 7

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

Qu'ainsi, conformément aux dispositions du code de la santé publique, notamment son article L2324-1, et en cohérence avec les éléments établis par la convention territoriale globale parisienne, dont notamment l'objectif de favoriser la diversité des modes d'accueil du jeune enfant sur l'ensemble du territoire parisien en veillant aux besoins des familles, ledit projet ne répond à aucun besoin d'accueil identifié.

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à votre approbation la demande préalable de la société, pour son projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2026 DFPE 112.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 5

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-007

**OBJET: 2026 DDCT 3 Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politiques de la ville parisiens (1 200 965 euros)**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;  
Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;  
Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;  
Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;  
Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 3.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-008

**OBJET : 2026 DDCT 11 Subventions (43 500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17ème)**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;*

*Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030) ;*

*Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subvention de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;*

*Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024- 2030 ;*

*Vu la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle il adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 11.*

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
**Chloé CABARET**

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-009

#### OBJET : 2026 DDCT 15 Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 €) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 15.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-010

#### **OBJET : 2025 DDCT 16 Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen plus, au Fonds de Cohésion, au Fonds pour une Transition Juste et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture , et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds Asile, Migration et Intégration, au Fonds pour la Sécurité Intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Asile, migration et intégration ;

Vu le décret no 2022- 713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021- 2027 ;

Vu le décret no 2022- 796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le Fonds Asile, Migration, Intégration »

(FAMI), le Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021- 2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511- 1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01- 2022- FAMI du Fonds Asile, Migration, Intégration de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu l'accord du Service du Pilotage et des Systèmes d'Information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 39 DAE DASES DASCO en date des 08, 09, 10, 11 et 12 juillet 2024 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature pour le projet Réseau EIFFEL 4 dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) programmation 2021- 2027 ;

Vu la délibération 2025 DDCT 174 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18, 19 décembre 2025 validant la signature de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021- 2027) par Mme la Maire de Paris pour le projet Réseau EIFFEL 4 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à 2 associations et la signature de 2 avenants aux conventions pluriannuelles de partenariat avec les deux associations partenaires de la Ville de Paris pour le projet Réseau EIFFEL 4 dans le cadre de la subvention du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021- 2027 .

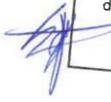
Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2025 DDCT 16.



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
  
**Chloé CABARET**

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Millésime N° de page

2 6

0 1 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-011

#### OBJET : 2026 DDCT 19 Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25 500 euros à 5 associations)

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations oeuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DDCT 19.

Nombre de votants : 33 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT



## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-012

#### OBJET: 2026 DJS 17 Subventions (18 000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17ème)

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10- 1 ;

Vu le décret n° 2021- 1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10- 1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de trois avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à huit clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DJS 17.

Nombre de votants : 35 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-013

#### **OBJET: 2026 DLH 9 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;  
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
 Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;  
 Vu la délibération 2021 DLH 127 du Conseil de Paris en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 accordant la participation et la garantie de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par la RIVP situé 8 Rue des Apennins (17<sup>e</sup>) ;  
 Vu le contrat de prêts n°182518 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 10 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;  
 Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;  
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
 Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;  
 Vu la délibération 2019 DLH 265 du Conseil de Paris en date des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 accordant la participation et la garantie de la Ville de Paris au financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par la RIVP situé 29 rue Nollet (17<sup>e</sup>) ;  
 Vu le contrat de prêts n°182520 conclu entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe 14 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;  
 Vu le projet de délibération en date du par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2026 DLH 9.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6  
 Suffrages exprimés contre : 0  
 Abstention : 30



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-014

#### OBJET : V17202601 Vœu relatif à la demande de mixité sociale dans le projet du 29 rue Nollet

Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu la délibération relative à la renégociation des garanties d'emprunt pour le projet de construction de 83 logements situé 29 rue Nollet ;

Vu les délibérations 2019 DLH 265 et 2025 DLH 186 présentant le projet initial de réalisation de la résidence sociale et les surcouts de 5 000 000 € engendrés par choix de la Ville de Paris ;

Considérant que la programmation actuelle prévoit 100 % de logements PLAI, ne présentant aucun caractère de mixité malgré un nombre important de logements ;

Considérant que la Ville de Paris a également accordé 1 200 000 euros de subventions supplémentaires pour la réalisation de ce programme ;

Considérant que l'introduction d'une mixité de conventionnement (PLAI, PLUS, PLS, logements intermédiaires, BRS) est un levier efficace pour préserver l'accueil des ménages les plus modestes tout en améliorant l'équilibre économique des opérations ;

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris revoie la programmation sociale du projet 29 rue Nollet afin d'introduire une part significative de logements PLAI (PLUS, PLS, intermédiaires ou BRS) en complément des PLAI, dans des proportions favorisant la mixité sociale.

- Le soutien financier de la Ville (garanties, subventions) soit révisé en fonction de cette recomposition, de manière à garantir la cohérence entre objectifs sociaux, environnementaux et budgétaires.

Sur le rapport présenté par la majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

### DÉLIBÈRE

A la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Millésime N° de page

2 6

0 1 2

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-015

**OBJET : 2026 DSOL 12 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;*

*Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;*

*Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*

*Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;*

*Vu le projet de délibération 2026 DSOL 12 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer à plusieurs organismes, au titre de l'exercice 2026, des subventions pour le fonctionnement de bagageries destinées à des personnes sans domicile fixe ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSOL 12.*

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-016

##### OBJET: 2026 DAC 286 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles, dans le 17<sup>ème</sup>

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;  
Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;  
Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa Popular au 2, rue des Batignolles à Paris 17<sup>e</sup>*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

#### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAC 286.*

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-017

#### OBJET : 2026 DSIN 1 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales articles L. 2121- 29 et L. 2122- 21 ;  
Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 10 au 12 février 2026 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique et Direction des Affaires Scolaires) et les Caisses des écoles ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSIN 1.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT



### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-018

#### OBJET : 2026 DSOL 7 Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu la loi n° 2019- 774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511 -13 et suivants ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L. 113- 2 ;  
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6327- 2 et L.6327- 5 ;  
Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;  
Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;  
Vu le Décret n°2021- 295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux ;  
Vu la Circulaire DGAS/AVIE/2 C n° 2001- 224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;  
Vu les conventions de labellisation des six Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) du territoire parisien ;  
Vu la délibération 2022 DSOL 106 en date du 15, 16 et 17 novembre 2022, approuvant le schéma pour les seniors parisiens 2022- 2026 ;  
Vu la délibération 2022 DSOL 124 en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 autorisant Madame la Maire de Paris à intégrer les Maisons des Aînés et des Aidants (M2A) au titre des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) ;  
Vu les autorisations accordées aux associations porteuses de Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) pour assurer les missions du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ;  
Vu le projet de délibération 2026 DSOL 7 par lequel Madame la Maire de Paris propose la signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris et de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination) et l'attribution d'une participation de fonctionnement aux 6 M2A-DAC au titre de l'année 2026 comprenant l'approbation de mesures de revalorisations salariales 2026 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

#### DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DSOL 7.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-019

**OBJET : 2026 DAE 7 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros.**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;*

*Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018, suivie de la délibération du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 prorogeant le mandat de la Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier de prolongement du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine,*

*Vu la proposition formulée par la Commission d'indemnisation amiable le 12 septembre 2025 au titre des préjudices causés à l'intéressé pour la période comprise entre le*

*1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024 et l'engagement de la RATP de participer à l'indemnisation de l'intéressé sur les bases proposées par cette dernière ;*

*Vu le projet de délibération en date par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'indemnisation à l'amiable d'une entreprise ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DAE 7.*

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
**Chloé CABARET**

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-020

**OBJET: 2026 DASCO 2 Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement ( 32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux ( 363 323 euros).**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu la délibération 2025 DASCO 68, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges autonomes (7 279 809 euros) ;  
Vu la délibération 2025 DASCO 69, du Conseil de Paris des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2026 des collèges imbriqués avec un lycée (2 588 782 euros) ;  
Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 euros), de subventions d'équipement (2 108 100 euros), et de subventions pour 363 323 euros) à certains collèges publics parisiens ;*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2026 DASCO 2.*

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36  
Suffrages exprimés contre : 0  
Abstention : 0



## CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Millésime N° de page

2 6

0 1 5

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

### DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

#### DELIBERATION N° 17-26-021

**OBJET : V17202602 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) sur l'Hôtel particulier, siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA), au 39 boulevard Berthier dans le 17<sup>e</sup> arrondissement**

**Présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement.**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

*Considérant que le peintre Ernest-Ange Duez Musée d'Orsay, membre fondateur de la Nouvelle Société des Beaux-Arts, est une figure du mouvement impressionniste de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle dont les œuvres peuvent être admirées au Musée Carnavalet, au Petit-Palais, au Metropolitan Museum of Art de New York notamment ;*

*Considérant qu'Ernest-Ange Duez a réalisé la majeure partie de son œuvre dans l'Hôtel particulier situé au 39 boulevard Berthier dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, aujourd'hui siège de Société Protectrice des Animaux (SPA), suite au leg de sa petite-fille, la comédienne Suzanne Worms, grand défenseur de la cause animale ;*

*Considérant que cet hommage public célébrera en 2026 le 130<sup>e</sup> anniversaire de la mort d'Ernest-Ange Duez en même temps que la place majeure de la SPA, doyenne des sociétés de protection animale en France, reconnue d'utilité publique dès 1860, dans le cœur du 17<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant l'accord de la Société Protectrice des Animaux, propriétaire de l'immeuble, pour ce projet ;*

*Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Alix Bougeret, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) soit apposée au siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA) au 39 boulevard Berthier dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.*

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

#### DÉLIBÈRE

*A l'unanimité, le vœu est adopté.*

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
  
**Chloé CABARET**

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-022

#### OBJET : V17202603 Vœu relatif à un usage raisonné de la préemption en faveur de la création de surfaces d'habitation

Présenté par Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le code de l'urbanisme et les compétences de la Ville en matière de préemption ;

Vu les objectifs franciliens de production de logements ;

Considérant que la mutation des modes de travail constitue un levier pour la conversion des locaux d'activité en logements sans artificialisation et sans déloger des ménages ;

Considérant que la préemption d'immeubles d'habitation occupés ne crée pas de surface nouvelle de logement et génère une tension sur le marché du logement ;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Suspende la stratégie de préemption d'immeubles d'habitation occupés, à l'exception des actions concourant à la réalisation des missions de la SOREQA ;
- Conditionne toute décision de préemption à l'examen préalable du potentiel de création de surfaces habitables supplémentaires.

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE

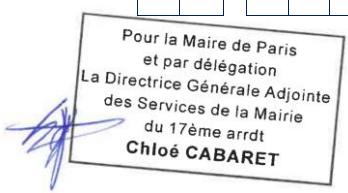
A la majorité, le vœu est adopté.

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 1



## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### DELIBERATION N° 17-26-023

**OBJET: V17202604 Vœu relatif à une charte parisienne de bonnes pratiques des plateformes de livraison à domicile (type Uber Eats, Deliveroo, etc.)**

**Présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement.**

*Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

*Considérant que le développement des services de livraison à domicile est un phénomène structurant de la vie urbaine, générateur d'emplois mais aussi de nouvelles contraintes dans l'espace public et dans les relations entre plateformes, livreurs, riverains et commerçants ;*

*Considérant que ces nouveaux services engendrent des nuisances pour les riverains et usagers de l'espace public, notamment liées aux regroupements de livreurs aux heures de forte activité, aux sonneries répétées, aux stationnements inadaptés et aux flux de circulation générés ;*

*Considérant que le 17<sup>e</sup> arrondissement a engagé une démarche de charte avec les plateformes afin de structurer les usages, de réduire les nuisances et d'améliorer les conditions de circulation des livreurs sur l'ensemble de son territoire ;*

*Considérant que le 17<sup>e</sup> arrondissement, dès 2020, a formulé une proposition pour la création de zones d'attente dédiées aux livreurs, afin de réduire les tensions et les nuisances sonores et visuelles sur le domaine public ;*

*Considérant que ces initiatives territoriales ont montré l'intérêt d'un cadre commun définissant des bonnes pratiques, en particulier sur l'usage des espaces publics, la prévention des nuisances sonores, le respect du code de la route, la visibilité des livreurs et la sécurité pour tous les usagers ;*

*Considérant qu'une démarche isolée d'arrondissement peut atteindre ses limites sans une cohérence à l'échelle de l'agglomération parisienne ;*

*Considérant les propositions de la Mission d'Information et d'Evaluation Uberisation qui mettent en lumière la nécessité d'un cadre équilibré intégrant à la fois les enjeux urbains et les conditions de travail ;*

*Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :*

- Qu'une charte parisienne de bonnes pratiques soit créée entre la ville de Paris et l'ensemble des plateformes de livraison à domicile opérant sur son territoire, définissant des règles claires sur l'usage du domaine public par les livreurs, des zones d'attente ou de livraison adaptées ;

- Que cette charte s'inspire des démarches déjà expérimentées dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, tout en intégrant les retours d'expérience des acteurs locaux, des associations de commerçants, des représentants d'usagers et des livreurs ;

- Que la généralisation de cette charte soit accompagnée d'un dispositif d'évaluation annuelle afin de mesurer son impact en termes de réduction des nuisances, de satisfaction des habitants, de conditions de travail des livreurs et d'optimisation de l'espace public.

*Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;*

**DÉLIBÈRE**

*A la majorité, le vœu est adopté.*



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

## DÉLIBÉRATION

Séance du 27 janvier 2026

### Liste des délibérations

#### DELIBERATION

#### OBJET :

- |           |               |   |
|-----------|---------------|---|
| 17-26-001 | 172026001     | Adoption de la procédure d'urgence  |
| 17-26-002 | 172026002     | Désignation du secrétaire de séance   |
| 17-26-003 | 172026003     | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2025  |
| 17-26-004 | 2026 DDCT 26  | Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'Établissement Culturel Bourse de Commerce – Collection Pinault, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires  |
| 17-26-005 | 2026 DEVE 11  | Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs   |
| 17-26-006 | 2026 DFPE 112 | Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SARL Happyou, situé au 188 bis, avenue de Clichy, 75017 Paris   |
| 17-26-007 | 2026 DDCT 3   | Soutenir et sécuriser 83 associations pour le financement en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans les quartiers politique de la ville parisiens (1 200 965 euros)  |
| 17-26-008 | 2026 DDCT 11  | Subventions (43 500 euros) à 18 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers politique de la ville (1ère enveloppe 17 <sup>ème</sup> )   |
| 17-26-009 | 2026 DDCT 15  | Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires – Subventions de fonctionnement (113 970 €) à 25 associations pour le financement de 27 projets dans les quartiers populaires  |
| 17-26-010 | 2025 DDCT 16  | Subventions (196.503 euros) à 2 associations avec la signature de deux avenants pour le projet EIF-FEL 4 au titre de l'intégration.   |
| 17-26-011 | 2026 DDCT 19  | Financement de 5 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 25 500 euros à 5 associations)   |
| 17-26-012 | 2026 DJS 17   | Subventions (18 000 euros) à deux associations sportives (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (17 <sup>ème</sup> )  |
| 17-26-013 | 2026 DLH 9    | Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP   |
| 17-26-014 | VI7202601     | Vœu relatif à la demande de mixité sociale dans le projet du 29 rue Nollet  |
| 17-26-015 | 2026 DSOL 12  | 11 subventions de fonctionnement (Total 335 018 euros) et 6 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2024-2026 pour des bagageries solidaires.  |
| 17-26-016 | 2026 DAC 286  | Apposition d'une plaque commémorative en hommage au mouvement Estampa popular au 2 rue des Batignolles, dans le 17 <sup>ème</sup>   |
| 17-26-017 | 2026 DSIN 1   | Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - approbation signature  |
| 17-26-018 | 2026 DSOL 7   | Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants). Participations au titre de l'année 2026 au titre des CLIC   |
| 17-26-019 | 2026 DAE 7    | Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 1000 euros.  |
| 17-26-020 | 2026 DASCO 2  | Collèges publics parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement ( 32 010 euros), subventions d'équipement (2 108 100 euros) et subventions pour travaux ( 363 323 euros).   |
| 17-26-021 | VI7202602     | Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ernest-Ange Duez (1846-1893) sur l'Hôtel particulier, siège de la Société Protectrice des Animaux (SPA), au 39 boulevard Berthier dans le 17 <sup>e</sup> arrondissement |



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

*[Signature]*  
Pour la Maire de Paris  
et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe  
des Services de la Mairie  
du 17<sup>ème</sup> arrdt  
Chloé CABARET

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27 janvier 2026

- 17-26-022 V17202603 Vœu relatif à un usage raisonné de la préemption en faveur de la création de surfaces d'habitation  
17-26-023 V17202604 Vœu relatif à une charte parisienne de bonnes pratiques des plateformes de livraison à domicile (type Uber Eats, Deliveroo, etc.)



Millésime      N° de page

2 6



CONSEIL DU 17<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 27/01/2026

Le maire d'arrondissement

A black ink signature of the name "Geoffroy BOULARD".

Geoffroy BOULARD

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the name "Paul HATTE".

Paul HATTE